



Commune de  
Sommaing sur Écaillon

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry

59213 Sommaing

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
Du CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 009/2025**

**Séance du 04 avril 2025**

Date de convocation : 27/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François MAUZÉ**

Nombre de conseillers : 10

**Présent(e)s :**

Monsieur SALENGRO Roland  
Monsieur LENOIR Christian  
Madame DEHIÈRE Aurélie  
Madame GERARDEAUX Marlène  
Madame DESOMBREUX Clarisse  
Monsieur GABELLE Simon  
Monsieur MAUZÉ Jean-François

**Absents excusés :**

Monsieur DUFOUR Frédéric  
Monsieur DELHAYE Guillaume

**Absents ayant donné procuration :**

Madame BERTON Dominique a donné procuration à  
Monsieur MAUZÉ Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024.**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Monsieur LENOIR Christian, maire adjoint.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président Monsieur LENOIR Christian, maire adjoint. S'est exécuté du 01 janvier 2024 au 28 janvier 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01 janvier 2024 au 19 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 69 319,14 € ; Recettes 151 870,97 € ;  
RAR dépenses 51 971,11 €  
RAR recettes 382 972,64 €

Fonctionnement : Dépenses 188 470,05 € ; Recettes : 265 279,29 € ;  
RAR 0 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (RAR);

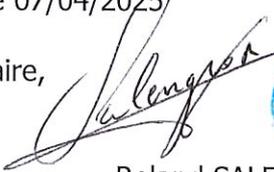
3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : APPROUVE le CFU du budget 2024.

7 POUR	0 ABSTENTION	0 CONTRE
--------	--------------	----------

Certifié exécutoire par Nous Maire de  
Sommaing sur Écaillon. Compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture et de sa  
publication le 07/04/2025)

Le Maire,



Roland SALENGRO

Pour copie certifiée conforme  
Sommaing sur Ecaillon, le 07/04/2025

Le Maire,



Roland SALENGRO

Le Secrétaire de séance,

